



Blain, le vendredi 3 septembre 2021

Madame et Monsieur LAMY
1 le Pas d'Héric
33390 NORT SUR ERDRE

OBJET : Votre demande dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

Thomas Jouan thomas.jouan@cc-regionblain.fr
Nos Réf. : PC/SF/TJ

Madame, Monsieur

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Pays de Blain est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Par délibération en date du 08 février 2017, le Pays de Blain a décidé de lancer la prescription de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

Compte-tenu des difficultés générées par la pandémie de COVID-19 et du décalage engendré, le nouveau calendrier pour l'élaboration du PLUih fixe une date d'approbation du nouveau document d'urbanisme à la mi-2023. Vous avez adressé à votre mairie ou directement à l'intercommunalité une demande concernant votre propriété. Je vous confirme que votre demande est bien enregistrée et qu'elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Les services du Pays de Blain se tiennent également à votre disposition pour un éventuel rendez-vous concernant votre demande.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour La Présidente et par délégation
Le Vice-Président à l'aménagement du Territoire

